

Communiqué de presse

Respecter et protéger les droits des enfants

Les inégalités sociales et scolaires se sont encore amplifiées durant cette année 2020 marquée par la crise sanitaire. La France, pays riche et développé, prend trop peu de décisions pour limiter ce phénomène. Les enfants sont les victimes oubliées de cette pandémie et de la précarité qu'elle génère : mal-logement, malnutrition, absence de scolarisation, difficulté d'accès aux soins, insécurité, violences ... tant de maux qui constituent le quotidien d'un grand nombre d'enfants. Sans parler des situations déjà catastrophiques avant cette pandémie : enfants victimes d'expulsions à répétition, enfants de bidonvilles, enfants ballottés d'hôtel social en squat, enfants roms, mineurs isolés étrangers... La situation est encore plus alarmante dans certains départements tels que la Guyane et Mayotte.

Des moyens doivent être donnés aux services de la protection de l'enfance pour permettre la prise en charge de ces situations et le droit à l'éducation de chaque enfant doit être strictement respecté sur tout le territoire.

Déjà interpellé l'année dernière, le gouvernement a établi un plan pauvreté sur 3 ans. En 2019, la France comptait déjà 3,2 millions d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté, soit un sur cinq. La pandémie aura conduit à une aggravation de cette réalité : un tiers des français déclarent avoir perdu des revenus et l'aide alimentaire a bondi d'environ 30 % en quelques mois. Pour remplir l'objectif du gouvernement visant une réduction de 50 % de la pauvreté concernant les enfants d'ici 2022, un investissement massif est donc nécessaire. Or à ce jour le plan d'urgence économique et social du gouvernement ne prévoit que 150 euros pour les allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) ou de l'Allocation de solidarité spécifique pour les chômeurs en fin de droits (ASS) et 100 euros de plus par enfant. Les allocataires des aides aux logements non éligibles au RSA ou à l'ASS bénéficieront également de 100 euros par enfant. Soit une enveloppe d'environ 900 millions d'euros sur un plan de 110 milliards.

Le 6 novembre dernier, une stratégie contre la pauvreté a été présentée par le Président avec des mesures phares axées sur la formation et l'emploi des jeunes jusqu'à 18 ans, l'alimentation des enfants, le renforcement des structures pour l'accueil de la petite enfance et la protection des droits de l'enfant. Ambitieuse, cette stratégie devra être suivie de faits.

A l'occasion de la journée du 20 novembre, marquant le 31ème anniversaire de la signature de la Convention Internationales des droits de l'enfant, le SNUipp-FSU agit avec le collectif Agir ensemble pour les droits de l'enfant et le Collectif pour

le droit des enfants roms à l'éducation. Il souhaite rappeler que l'intérêt supérieur de l'enfant, principe fondamental reconnu par les lois de la République, ne doit pas être soumis aux aléas des restrictions budgétaires et des politiques gouvernementales. Tous les enfants ont les mêmes droits, la France s'y est engagée, elle doit les respecter et les protéger.

Paris, le 19 novembre 2020